# Escalade à l'école: Qui peut enseigner l'escalade à l'école?

L'escalade présente des risques. Il est donc justifié de savoir qui peut enseigner cette discipline. La réponse dépend des situations d'enseignement respectives.



### Comment grimpe-t-on?

**Bloc:** L'escalade en bloc peut être comparée à la gymnastique aux agrès. C'est pourquoi chaque enseignant d'éducation physique devrait pouvoir proposer cette activité aux élèves sur le mur de l'école. Il est de leur responsabilité de sécuriser le périmètre de chute avec des gros tapis et de veiller à ce que les élèves respectent les <u>règles du bloc</u>.

**Moulinette (corde installée):** Pour ce type d'escalade, l'enseignant doit avoir une formation spécifique (par exemple: module de deux jours <u>J+S</u>, <u>ASEP</u> ou <u>CI Murs d'escalade</u>). Les standards pour l'escalade en moulinette à l'école doivent être respectés (voir «<u>La moulinette en sécurité sur les parois scolaires</u>»).

**Escalade en tête:** La corde est installée au sommet par une personne qui fixe successivement des dégaines le long de la voie. Contrairement à la moulinette, les chutes ici ne sont pas exclues. Grimper en tête constitue rarement un thème dans le cadre scolaire classique, car cela demande une grande expérience et une formation adéquate (ce qui est plutôt l'apanage d'un moniteur J+S Escalade sportive par exemple).

## Où grimpe-t-on?

Parois scolaires: Chaque enseignant peut en principe faire du bloc avec ses élèves sur le mur de sa salle de sport, à condition qu'il respecte les directives et qu'il garantisse la sécurité (voir «<u>Le bloc en sécurité sur les parois scolaires</u>»). L'escalade en moulinette devrait être enseignée par une personne disposant de la formation/ formation continue adéquate. Les directives «<u>La moulinette en sécurité sur les parois scolaires</u>» doivent être respectées.

**Salles d'escalade:** Si la leçon se déroule dans une salle commerciale, ce sont en principe les directives du lieu qui prévalent. L'enseignant se renseigne donc au préalable sur ces directives (voir <u>CI Murs d'escalade</u>). De nombreuses salles insistent sur le fait qu'un enseignant ne doit gérer que trois cordées de trois élèves au plus.

**En extérieur:** L'enseignant désireux de grimper avec des élèves en extérieur devrait disposer d'une formation reconnue (au moins moniteur J+S Escalade sportive ou Alpinisme) et encadrer un groupe de six élèves au plus. L'enseignant sans qualification requise pour l'escalade s'attachera les services d'un guide, si possible, ou d'un moniteur d'escalade.

#### La leçon se déroule-t-elle dans le cadre d'une offre J+S?

Les moniteurs J+S Sport scolaire et les enseignants d'éducation physique qui veulent enseigner l'escalade dans le cadre d'une offre J+S doivent avoir suivi une formation de moniteur Escalade sportive ou Alpinisme.

# Recommandations de l'ASEP (en concertation avec J+S, CIME, CAS et bpa)\*

- Limite ton activité à l'escalade sans corde/bloc si tu ne disposes pas de la formation requise pour l'escalade en moulinette.
- Respecte les directives de la brochure «Le bloc en sécurité sur les parois scolaires».
- Equipe ta paroi d'escalade afin qu'elle favorise des leçons de bloc attractives.
- Respecte les standards énoncés par l'ASEP et ses partenaires si tu utilises les cordes avec tes élèves.
- Reste à jour en ce qui concerne la technique d'assurage et suis un cours de formation continue.
- \* Certains cantons ou communes disposent parfois de leurs **propres directives**.

Source: Markus Kümin, Association suisse d'éducation physique à l'école ASEP



Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizza

Office fédéral du sport OFSPO